

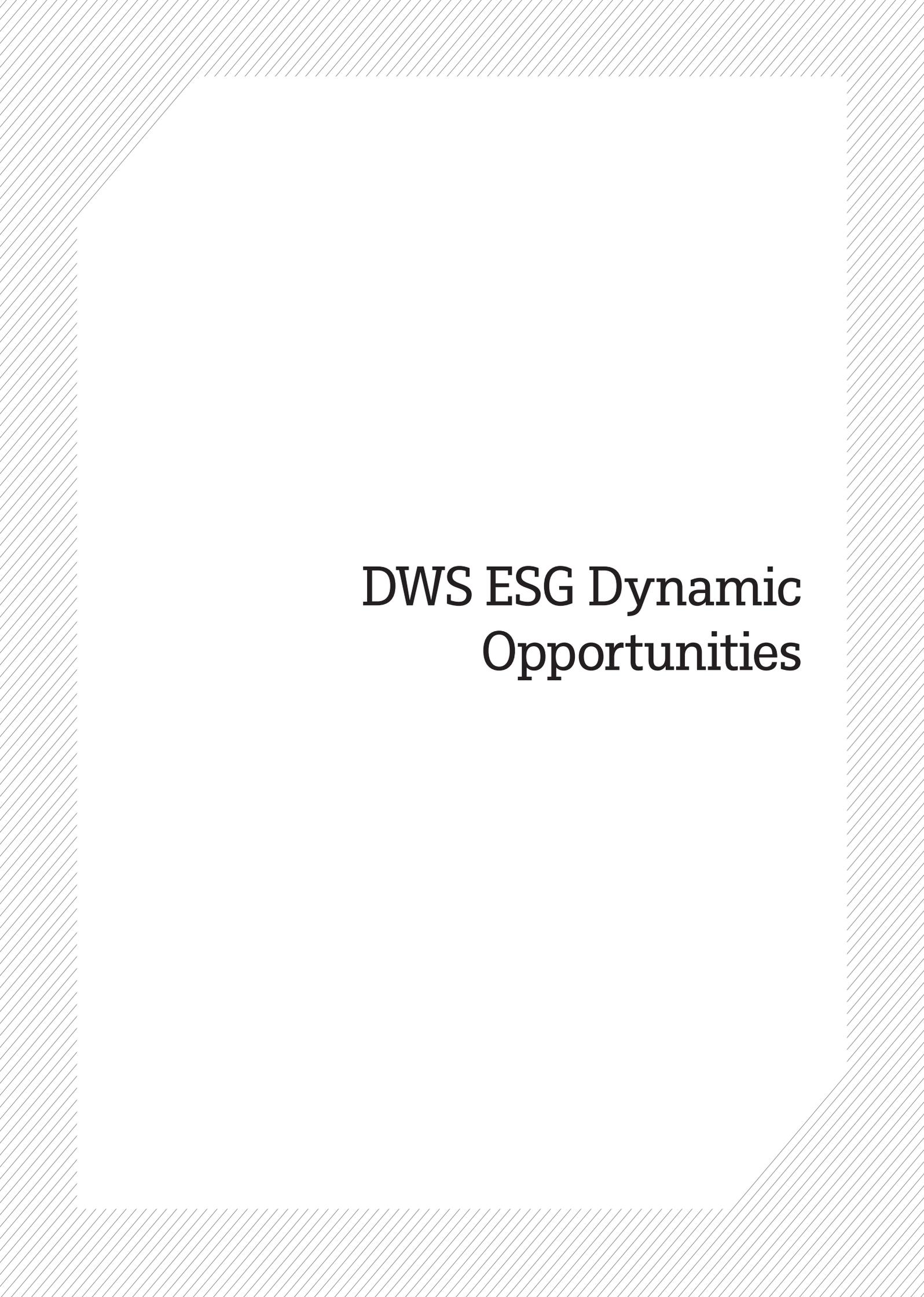
DWS Investment GmbH

DWS ESG Dynamic Opportunities

Rapport annuel 2023



Investors for a new now



DWS ESG Dynamic Opportunities

Sommaire

Rapport annuel 2023
pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

4 / Rapport annuel
DWS ESG Dynamic Opportunities

48 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Dynamic Opportunities

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif du fonds est de réaliser la plus-value la plus élevée possible. Pour y parvenir, le fonds investit principalement dans des actions d'émetteurs nationaux et étrangers. Dans ce cadre, les entreprises répondant aux critères les plus exigeants en matière de position sur le marché, de potentiel de croissance et de stratégie ont été privilégiées. Outre les actions, le fonds investit également dans des titres portant intérêt, des certificats, des fonds, des dérivés et des instruments du marché monétaire. Dans le cadre du processus de sélection des valeurs mobilières, outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux d'une entreprise ainsi que ses principes de gouvernance (appelés critères ESG, équivalents anglais pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont pris en compte.*

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le fonds DWS ESG Dynamic Opportunities a réalisé une plus-value de 10,6 % (classe de parts FC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette

DWS ESG Dynamic Opportunities

Performance des classes de parts (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe FC	DE0009848077	10,6 %	15,7 %	46,3 %
Classe LC	DE000DWS17J0	9,9 %	13,5 %	41,6 %
Classe LD	DE000DWS2XX7	10,0 %	13,5 %	41,7 %
Classe MFC	DE000DWS2X39	11,1 %	17,3 %	49,6 %
Classe SC	DE000DWS2ND0	11,2 %	17,3 %	49,6 %
Classe TFC	DE000DWS2XY5	10,7 %	15,7 %	46,3 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2023

hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays.

En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

La pondération des actions, légèrement réduite par rapport à l'année précédente, a continué à constituer l'essentiel des actifs du fonds. L'accent géographique des investissements en actions a été maintenu sur les titres d'entreprises des principaux pays industrialisés, en particulier les États-Unis et l'Europe. Les engagements au Japon ont été légèrement augmentés pendant la période sous revue. En ce qui concerne la répartition sectorielle, l'équipe de gestion du portefeuille a continué à miser sur une large diversification. Au cours de l'année 2023, les investissements dans les secteurs de la consommation, de la santé et des services aux collectivités ont été augmentés, contrairement aux investissements dans les titres industriels, financiers et de communication, entre autres, qui ont

DWS ESG Dynamic Opportunities

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	FC	DE0009848077
	LC	DE000DWS17J0
	LD	DE000DWS2XX7
	SC	DE000DWS2ND0
	TFC	DE000DWS2XY5
	MFC	DE000DWS2X39
Code valeur	FC	984807
	LC	DWS17J
	LD	DWS2XX
	SC	DWS2ND
	TFC	DWS2XY
	MFC	DWS2X3
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	FC	EUR
	LC	EUR
	LD	EUR
	SC	EUR
	TFC	EUR
	MFC	EUR
Date de première souscription et de lancement	FC	30 juin 2000 (depuis le 16 septembre 2014, classe de parts FC)
	LC	1 ^{er} décembre 2016
	LD	15 octobre 2018
	SC	28 avril 2017
	TFC	1 ^{er} octobre 2018
	MFC	15 octobre 2018
Droit d'entrée	FC	0 %
	LC	5 %
	LD	5 %
	SC	0 %
	TFC	Aucun
	MFC	Aucun
Affectation des résultats	FC	Capitalisation
	LC	Capitalisation
	LD	Distribution
	SC	Capitalisation
	TFC	Capitalisation
	MFC	Capitalisation

été réduits. Le secteur de la santé est resté le plus important. Le portefeuille d'actions a contribué de manière déterminante à la performance positive des placements du DWS ESG Dynamic Opportunities. Les plus grandes contributions aux bénéficiaires sont venues des secteurs de la technologie, des services de communication et de la finance. En revanche, les actions du secteur de la santé ont

déçu et ont freiné la progression du fonds.

La pondération du portefeuille obligataire a été augmentée, notamment au premier trimestre 2023, en mettant l'accent sur les titres obligataires à court terme. En ce qui concerne la structure des émetteurs, l'équipe de gestion du portefeuille s'est concentrée sur les obligations d'État, les obliga-

tions d'institutions semi-publiques et les obligations d'entreprises européennes et américaines (Corporate Bonds). Les ETF (Exchange Traded Funds), principalement de la catégorie Investment Grade, ont complété le portefeuille obligataire.

La position en or ajoutée au portefeuille (représentée par des ETC (Exchange Traded Commodities)) a sensiblement contribué au résultat de placement global positif du fonds. L'équipe de gestion du portefeuille a légèrement réduit cette position au quatrième trimestre 2023 et a réalisé des plus-values.

Du côté des devises étrangères, le fonds a investi notamment en dollar américain dans le cadre de ses investissements dans des titres et par le biais de contrats de change à terme. Dans l'ensemble, les positions en devises étrangères ont toutefois atténué la plus-value de la valeur du fonds en raison de l'appréciation de l'euro, par exemple, par rapport au dollar américain.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées sur les ventes d'actions étrangères, d'obligations et d'opérations de change à terme ont constitué les principales sources de produits de cession. Cette situation a toutefois été compensée – quoique dans une moindre mesure – par les moins-values réalisées sur le négoce de contrats à terme sur taux d'intérêt et la vente d'actions nationales de positions en devises étrangères.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Aperçu des classes de parts (suite)

Frais forfaitaires	FC	0,85 % par an
	LC	1,5 % par an
	LD	1,5 % par an
	SC	0,4 % par an
	TFC	0,85 % par an
	MFC	0,4 % par an
Montant minimum d'investissement	FC	2 000 000 EUR*
	LC	Aucun
	LD	Aucun
	SC	25 000 000 EUR*
	TFC	Aucun
	MFC	Aucun
Cours de souscription d'origine	FC	26,00 EUR
	LC	38,77 EUR
	LD	Valeur liquidative de la classe de parts DWS ESG Dynamic Opportunities FC à la date de lancement de la classe de parts LD
	SC	Valeur liquidative de la classe de parts DWS ESG Dynamic Opportunities FC à la date de lancement de la classe de parts SC
	TFC	100 EUR
	MFC	100 EUR

* La Société se réserve le droit de s'écarter du montant d'investissement minimum, à sa seule discrétion. Les versements suivants sont laissés à l'appréciation de l'investisseur.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens

de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Rapport annuel

DWS ESG Dynamic Opportunities

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Santé	425 443 075,46	12,50
Secteur financier	367 797 320,42	10,82
Technologies de l'information	267 673 363,46	7,87
Services de communication	254 841 711,20	7,50
Industrie	230 369 711,60	6,78
Services aux collectivités	205 515 906,20	6,05
Biens de consommation durables	134 821 674,45	3,97
Matières premières	126 417 468,01	3,72
Biens de consommation courante	89 377 860,79	2,63
Autre(s)	68 363 420,58	2,01
Total actions :	2 170 621 512,17	63,85
2. Obligations (émetteurs) :		
Administrations centrales	167 565 886,00	4,92
Instituts	94 093 428,76	2,77
Entreprises	77 383 634,93	2,28
Autres établissements financiers	57 755 355,20	1,70
Total des obligations :	396 798 304,89	11,67
3. Certificats	259 899 911,30	7,64
4. Parts de fonds	315 603 809,03	9,28
5. Dérivés	1 430 502,94	0,05
6. Avoirs bancaires	243 777 917,01	7,17
7. Autres éléments d'actif	15 304 981,10	0,45
8. À recevoir au titre d'opérations sur parts	90 791,46	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 305 772,73	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-489 852,83	-0,01
III. Actif du fonds	3 399 732 104,34	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Dynamic Opportunities

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						2 826 505 504,00	83,14
Actions							
Novartis Reg. (CH0012005267)	Unité	325 266	658 000	332 734	CHF 84,3100	29 536 514,04	0,87
Orsted (DK0060094928)	Unité	353 174	367 000	13 826	DKK 375,1000	17 773 128,43	0,52
Vestas Wind Systems (DK0061539921)	Unité	962 327	300 000	37 673	DKK 213,9500	27 622 504,48	0,81
Allianz (DE0008404005)	Unité	255 017		39 983	EUR 242,0500	61 726 864,85	1,82
ASML Holding (NL0010273215)	Unité	43 304	44 999	1 695	EUR 685,8000	29 697 883,20	0,87
AXA (FR0000120628)	Unité	1 992 017		182 983	EUR 29,5200	58 804 341,84	1,73
Capgemini (FR0000125338)	Unité	159 746	166 000	6 254	EUR 190,0500	30 359 727,30	0,89
Deutsche Post Reg. (DE0005552004)	Unité	481 163		518 837	EUR 44,9000	21 604 218,70	0,64
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	2 670 457	475 000	424 543	EUR 21,6750	57 882 155,48	1,70
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité	5 144 272		685 728	EUR 12,1600	62 554 347,52	1,84
ENEL (IT0003128367)	Unité	9 671 385		378 615	EUR 6,7460	65 243 163,21	1,92
EssilorLuxottica (FR0000121667)	Unité	303 133		11 867	EUR 181,7000	55 079 266,10	1,62
Evonik Industries Reg. (DE000EVNK013)	Unité	1 684 072	145 000	65 928	EUR 18,5050	31 163 752,36	0,92
Infineon Technologies Reg. (DE0006231004)	Unité	866 094		895 906	EUR 37,7200	32 669 065,68	0,96
L'Oreal S.A (FR0000120321)	Unité	105 856		4 144	EUR 451,7000	47 815 155,20	1,41
Merck (DE0006599905)	Unité	270 414	41 000	10 586	EUR 143,9500	38 926 095,30	1,14
Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft Vink. Reg. (DE0008430026)	Unité	135 000		55 000	EUR 376,8000	50 868 000,00	1,50
Veolia Environnement (FR0000124141)	Unité	2 093 061		206 939	EUR 28,6400	59 945 267,04	1,76
VINCI (FR0000125486)	Unité	553 338		116 662	EUR 113,7600	62 947 730,88	1,85
Vonovia (DE000A1ML7J1)	Unité	2 388 659	100 000	1 241 341	EUR 28,6200	68 363 420,58	2,01
Reckitt Benckiser Group (GB00B24CGK77)	Unité	397 922	68 500	15 578	GBP 54,3200	24 856 397,24	0,73
Smith & Nephew (GB0009223206)	Unité	1 756 246	1 825 000	68 754	GBP 10,7750	21 761 212,80	0,64
Bridgestone Corp. (JP3830800003)	Unité	700 800		379 400	JPY 5 840,0000	26 104 554,15	0,77
Daikin Industries (JP3481800005)	Unité	122 500	122 500		JPY 22 985,0000	17 959 321,98	0,53
Nidec Corp. (JP3734800000)	Unité	356 010	75 000		JPY 5 695,0000	12 931 987,18	0,38
Nintendo Co. (JP3756600007)	Unité	200 000	200 000		JPY 7 359,0000	9 387 677,00	0,28
Samsung Electronics Co. (KR7005930003)	Unité	350 000		110 000	KRW 78 500,0000	19 129 744,58	0,56
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. (TW0002330008)	Unité	2 250 000		571 000	TWD 593,0000	39 316 770,74	1,16
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	820 000	240 000	320 000	USD 140,2300	104 071 499,68	3,06
Amazon.com (US0231351067)	Unité	615 889		124 111	USD 153,3800	85 496 474,63	2,51
Amgen (US0311621009)	Unité	72 175		19 825	USD 288,4600	18 842 972,67	0,55
BioNTech ADR (US09075V1026)	Unité	245 393	36 000	9 607	USD 105,7200	23 479 905,84	0,69
CSX Corp. (US1264081035)	Unité	1 061 446		41 554	USD 34,7400	33 373 729,79	0,98
Emerson Electric Co. (US2910111044)	Unité	235 770		9 230	USD 97,0900	20 717 629,92	0,61
Estée Lauder Companies, The Cl.A (US5184391044)	Unité	125 102		4 898	USD 147,5500	16 706 308,35	0,49
JPMorgan Chase & Co. (US46625H1005)	Unité	275 225	21 000	170 775	USD 170,3000	42 420 868,40	1,25
Linde (IE000S9YS762)	Unité	178 500	208 000	29 500	USD 409,7700	66 199 606,30	1,95
Mastercard Cl.A (US57636Q1040)	Unité	158 303		31 697	USD 426,3200	61 080 400,91	1,80
Medtronic (IE00BTN1Y115)	Unité	779 485	60 000	30 515	USD 82,7300	58 364 371,48	1,72
Merck & Co. (US58933Y1055)	Unité	534 091		105 909	USD 108,7700	52 577 679,49	1,55
Microsoft Corp. (US5949181045)	Unité	343 000	55 900	112 900	USD 375,2800	116 500 171,96	3,43
NIKE B (US6541061031)	Unité	235 770	245 000	9 230	USD 108,8200	23 220 645,67	0,68
Nutrien (CA67077M1086)	Unité	567 773	590 000	22 227	USD 56,5400	29 054 109,35	0,85
PayPal Holdings (US70450Y1038)	Unité	514 845		20 155	USD 63,0800	29 393 087,70	0,86
Pfizer (US7170811035)	Unité	1 361 692	245 000	53 308	USD 28,7900	35 481 140,99	1,04
Pinterest (US72352L1061)	Unité	1 250 000		540 000	USD 37,2700	42 164 449,27	1,24
Thermo Fisher Scientific Inc. (US8835561023)	Unité	88 534		21 466	USD 532,9400	42 703 692,61	1,26
Union Pacific Corp. (US9078181081)	Unité	149 161	10 000	38 039	USD 246,0200	33 212 588,67	0,98
VISA Cl.A (US92826C8394)	Unité	269 452		38 548	USD 260,4000	63 503 756,72	1,87
Walt Disney Co. (US2546871060)	Unité	505 222	25 000	19 778	USD 90,4000	41 335 929,77	1,22
Titres portant intérêt							
0,6250 % Abertis Infraestructuras 19/15 07 25 MTN (XS2025466413)	EUR	2 300	2 400	100	% 95,8550	2 204 665,00	0,06
3,5500 % AT & T 23/18 11 2025 (XS2590758400)	EUR	10 600	11 000	400	% 100,5700	10 660 420,00	0,31
1,2080 % Becton, Dickinson & Co 19/04 06 26 (XS2002532724)	EUR	4 800	5 000	200	% 95,5440	4 586 112,00	0,13
0,5000 % BNP Paribas 20/01 09 28 MTN (FR0013532280)	EUR	9 700		400	% 89,8320	8 713 704,00	0,26
0,5000 % BNP Paribas 21/30 05 28 MTN (FR0014006N17)	EUR	7 600		300	% 90,6630	6 890 388,00	0,20

DWS ESG Dynamic Opportunities

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
2,5000 % Bundesschatzanweisungen 23/13 03 2025 (DE000BU22007) ³⁾	EUR	168 200	175 000	6 800	% 99,6230	167 565 886,00	4,93
3,8750 % COTY 21/15 04 26 Reg S (XS2354326410)	EUR	7 000		300	% 100,0780	7 005 460,00	0,21
4,5000 % Dell Bank International 22/18 10 2027 (XS2545259876)	EUR	9 600		400	% 104,4060	10 022 976,00	0,29
1,5000 % ENEL Finance International 19/21 07 25 MTN (XS1937665955)	EUR	4 800	5 000	200	% 97,2380	4 667 424,00	0,14
4,2500 % Fresenius 22/28 05 2026 MTN (XS2559580548)	EUR	9 200		400	% 102,3420	9 415 464,00	0,28
0,8500 % General Motors Financia 20/26 02 26 (XS2125145867)	EUR	4 000		200	% 94,9980	3 799 920,00	0,11
0,6000 % General Motors Financia 21/20 05 27 (XS2307768734)	EUR	8 120		300	% 91,5110	7 430 693,20	0,22
3,2000 % Grifols 17/01 05 25 Reg S (XS1598757760)	EUR	12 510		490	% 97,9590	12 254 670,90	0,36
4,8750 % ING Groep 22/14 11 2027 MTN (XS2554746185)	EUR	10 400		400	% 103,8270	10 798 008,00	0,32
2,8750 % International Business Machines 13/07 11 25 (XS0991099630)	EUR	4 300	4 500	200	% 99,4270	4 275 361,00	0,13
3,8750 % Netflix 19/15 11 29 Reg S (XS1989380172)	EUR	5 460		200	% 103,7010	5 662 074,60	0,17
4,7500 % RCI Banque 22/06 07 2027 MTN (FR001400B1L7)	EUR	6 450		250	% 104,5820	6 745 539,00	0,20
1,6250 % SES 18/22 03 26 MTN (XS1796208632)	EUR	2 100		100	% 95,3820	2 003 022,00	0,06
1,0000 % Veolia Environnement 17/03 04 25 MTN (FR0013248507)	EUR	10 600	11 000	400	% 97,1830	10 301 398,00	0,30
1,3750 % Vonovia 22/28 01 26 MTN (DE000A3MQS56)	EUR	7 800		300	% 95,6590	7 461 402,00	0,22
2,9500 % AbbVie 19/21 11 26 (US00287YBV02)	USD	6 140		240	% 95,8325	5 325 473,07	0,16
Instruments du marché monétaire titrisés							
3,2521 % AEGON (NL0000116150)	EUR	9 800		400	% 77,9880	7 642 824,00	0,22
3,1190 % AXA 03/und. MTN (XS0181369454)	EUR	4 800		200	% 79,7325	3 827 160,00	0,11
3,4890 % AXA 04/und. MTN (XS0203470157)	EUR	9 600		400	% 79,7525	7 656 240,00	0,23
5,9200 % BNP Paribas Fortis 08/19 03 2099 CV (BE0933899800)	EUR	10 000			% 85,8660	8 586 600,00	0,25
2,9440 % Deutsche Postbank Funding Trust I 04/und. pref. (DE000A0DEN75)	EUR	9 700		400	% 75,7420	7 346 974,00	0,22
1,6250 % Kreditanstalt für Wiederaufbau 19/03 04 24 MTN (XS1967658243) ³⁾	NOK	129 800		5 200	% 99,2350	11 456 897,11	0,34
0,3750 % European Investment Bank 21/24 07 24 (US298785JM97)	USD	30 800		1 200	% 97,4220	27 157 187,08	0,80
1,3750 % Kreditanstalt für Wiederaufbau 19/05 08 24 (US500769JC98)	USD	16 400		600	% 97,8250	14 520 137,57	0,43
Certificats							
XTrackers ETC/Gold 23 04 80 (DE000A2T0VU5)	Unité	9 031 829		3 148 171	EUR 28,7760	259 899 911,30	7,64
Autres titres de participation							
Roche Holding Profitsh. (CH0012032048)	Unité	185 729	51 500	7 271	CHF 243,4000	48 690 224,14	1,43
Valeurs autorisées ou négociées sur des marchés réglementés						814 224,36	0,02
Instruments du marché monétaire titrisés							
5,1250 % Howmet Aerospace 14/01 10 24 (US013817AW16)	USD	903		3 962	% 99,6275	814 224,36	0,02
Parts de fonds						315 603 809,03	9,28
Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe)							
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D (LU0484968812) (0,060 %)	Unité	368 119	127 482	169 409	EUR 140,7300	51 805 386,87	1,52
Parts de fonds investies en dehors du groupe						263 798 422,16	7,76
iShares Euro Corp BondSustainability Scr.UCITS ETF (IE00BYZTVT56) (0,150 %)	Unité	23 025 149	6 892 554	5 532 122	EUR 4,7125	108 506 014,66	3,19
Theam Quant-Cross Asset High Focus (LU2346216455) (0,350 %)	Unité	1 178 690	381 190		EUR 131,7500	155 292 407,50	4,57
Total du portefeuille-titres						3 142 923 537,39	92,44

DWS ESG Dynamic Opportunities

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur indices boursiers (Créances / dettes)						-1 870 569,17	-0,05
Contrats à terme sur indices boursiers							
DAX INDEX MAR 24 (EURX) EUR	Unité	-3 750				217 175,00	0,01
S&P500 EMINI MAR 24 (CME) USD	Unité	-15 000				-2 087 744,17	-0,06
Dérivés sur devises						3 399 762,42	0,10
Contrats de change à terme (Achat)							
Positions ouvertes							
AUD/EUR 180,00 millions						1 947 348,27	0,06
NOK/EUR 500,00 millions						1 673 505,05	0,05
USD/EUR 155,00 millions						-1 268 123,41	-0,04
Contrats de change à terme (Vente)							
Positions ouvertes							
USD/JPY 43,00 millions						1 353 692,05	0,04
Positions clôturées							
USD/EUR 40,00 millions						-306 659,54	-0,01
Swaps						-98 690,31	0,00
Credit Default Swaps							
Protection Buyer							
iTraxx Europe Crossover 5 Years / 500 BP (GS CO DE) 20 06 27 (OTC)	EUR	1 000				-98 690,31	0,00
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						243 777 917,01	7,17
Avoirs bancaires						243 777 917,01	7,17
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	155 559 432,58		%	100	155 559 432,58	4,58
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	2 075 049,44		%	100	2 075 049,44	0,06
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	794,44		%	100	489,29	0,00
Réal brésilien	BRL	2 318,86		%	100	432,51	0,00
Dollar canadien	CAD	607,59		%	100	414,99	0,00
Franc suisse	CHF	8 251 296,75		%	100	8 887 174,05	0,26
Livre sterling	GBP	4 264 782,55		%	100	4 904 303,76	0,14
Dollar de Hong Kong	HKD	4 727 949,19		%	100	547 818,69	0,02
Roupie indonésienne	IDR	44 959 017,06		%	100	2 642,76	0,00
Yen japonais	JPY	1 002 183 317,00		%	100	6 392 290,58	0,19
Won sud-coréen	KRW	1 644 816 413,00		%	100	1 145 219,94	0,03
Dollar de Singapour	SGD	4 934,63		%	100	3 381,04	0,00
Livre turque	TRY	7 981,02		%	100	244,43	0,00
Dollar taiwanais	TWD	17 709 161,83		%	100	521 841,53	0,02
Dollar américain	USD	70 423 211,75		%	100	63 737 181,42	1,87
Autres éléments d'actif						15 304 981,10	0,45
Intérêts à recevoir	EUR	5 423 779,95		%	100	5 423 779,95	0,16
Droits à dividende/à distribution	EUR	1 773 476,27		%	100	1 773 476,27	0,05
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	73 017,20		%	100	73 017,20	0,00
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	8 009 071,04		%	100	8 009 071,04	0,24
Autres actifs	EUR	25 636,64		%	100	25 636,64	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts						90 791,46	0,00

DWS ESG Dynamic Opportunities

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres engagements						-3 305 772,73	-0,10
Engagements découlant des coûts	EUR	-3 298 081,74			% 100	-3 298 081,74	-0,10
Autres engagements divers	EUR	-7 690,99			% 100	-7 690,99	0,00
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-489 852,83			% 100	-489 852,83	-0,01
Actif du fonds						3 399 732 104,34	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	59,34
Classe LC	EUR	56,71
Classe SC	EUR	61,19
Classe TFC	EUR	133,56
Classe LD	EUR	56,03
Classe MFC	EUR	141,48
Nombre de parts en circulation		
Classe FC	Unité	2 635 988,478
Classe LC	Unité	2 675 436,335
Classe SC	Unité	12 170 673,604
Classe TFC	Unité	156 932,000
Classe LD	Unité	41 486 585,255
Classe MFC	Unité	8 450,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

EURX	=	Eurex (Eurex Frankfurt/Main / Eurex Zürich)
CME	=	Chicago Mercantile Exchange (CME) - Index and Options Market Division (IOM)
OTC	=	Over the Counter

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Dollar australien	AUD	1,623650	=	EUR	1
Réal brésilien	BRL	5,361350	=	EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,464100	=	EUR	1
Franc suisse	CHF	0,928450	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,453700	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,869600	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,630500	=	EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	17 012,145000	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	156,780000	=	EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 436,245000	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,242750	=	EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,459500	=	EUR	1
Livre turque	TRY	32,650900	=	EUR	1
Dollar taiwanais	TWD	33,935900	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,104900	=	EUR	1

Notes

3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse			
Actions			
Sandoz Group (CH1243598427)	Unité	64 000	64 000
Alstom (FR0010220475)	Unité	50 000	1 220 000
Koninklijke Philips (NL0000009538)	Unité		952 000
Lanxess (DE0005470405)	Unité		590 000
SAP (DE0007164600)	Unité	30 000	215 000
Siemens Energy (DE000ENER6Y0)	Unité	1 831 940	1 831 940
Activision Blizzard (US00507V1098)	Unité	40 855	465 000
AT & T (US00206R1023)	Unité		2 800 000
Bank of America Corp. (US0605051046)	Unité		1 465 000
Linde (IE00BZ12WP82)	Unité		218 000
NVIDIA Corp. (US67066G1040)	Unité	47 000	187 000
salesforce (US79466L3024)	Unité		260 000
Instruments du marché monétaire titrisés			
0,2500 % Fresenius Medical Care 19/29 11 23 MTN (XS2084510069)	EUR		5 000
0,2500 % Kreditanst.f.Wiederaufbau 21/25 04 23 (US500769JN53)	USD		32 000

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

à durée indéterminée

Montants en milliers
EUR 42 223

Catégorie : Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D (LU0484968812), 3,2521 % AEGON (NL0000116150), 2,5000 % Bundesschatzanweisungen 23/13 03 2025 (DE000BU22007), 0,8500 % General Motors Financia 20/26 02 26 (XS2125145867), 0,3750 % European Investment Bank 21/24 07 24 (US298785JM97)

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats vendus : EUR 918 840
(Sous-jacents : DAX 40 (indice de performance), S&P 500 Index)

Contrats à terme sur taux d'intérêt

Contrats achetés : EUR 1 604 759
(Sous-jacents : US 5YR NOTE DEC 23, US 5YR NOTE JUN 23, US 5YR NOTE MAR 23, US 5YR NOTE MAR 24, US 5YR NOTE SEP 23)

Contrats de change à terme

Achat de devises à terme

AUD/EUR EUR 1 102 770
NOK/EUR EUR 437 932
USD/EUR EUR 399 335
USD/JPY EUR 39 418

Vente de devises à terme

AUD/EUR EUR 117 530
NOK/EUR EUR 79 106
USD/EUR EUR 1 894 961
USD/JPY EUR 396 737

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	513 637,53
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	1 611 345,46
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	207 951,32
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	211 306,68
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	360 253,53
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	34 286,58
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	179 640,82
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	7 624,96
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	7 624,96
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-78 753,98
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-138 147,33
11. Autres revenus	EUR	2 759,42
Total des revenus	EUR	2 911 904,99

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-8 170,96
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-1 038,60
2. Commission de gestion	EUR	-1 267 982,87
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-1 267 982,87
3. Autres dépenses	EUR	-2 895,21
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-2 288,88
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-606,33
Total des dépenses	EUR	-1 279 049,04

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 1 632 855,95

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	11 561 359,85
2. Moins-values réalisées	EUR	-10 798 635,79

Résultat des opérations de vente EUR 762 724,06

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 2 395 580,01

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	6 618 938,88
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	5 950 722,85

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 12 569 661,73

VII. Résultat de l'exercice

EUR 14 965 241,74

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	141 026 559,33
1. Encaissement (net)	EUR	396 855,77
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	16 483 444,72
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-16 086 588,95
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	34 557,06
3. Résultat de l'exercice	EUR	14 965 241,74
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	6 618 938,88
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	5 950 722,85

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice EUR 156 423 213,90

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	2 395 580,01	0,91
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement

EUR 2 395 580,01 0,91

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	156 423 213,90	59,34
2022	141 026 559,33	53,63
2021	156 741 900,93	60,97
2020	132 475 247,83	51,29

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts SC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	2 438 471,15
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	7 652 408,38
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	988 086,09
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	1 003 954,00
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 711 891,10
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	162 885,04
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	853 777,32
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	36 242,98
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	36 242,98
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-373 869,03
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-656 098,57
11. Autres revenus	EUR	13 084,99
Total des revenus	EUR	13 830 833,45

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-38 758,42
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-4 932,18
2. Commission de gestion	EUR	-2 832 762,86
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-2 832 762,86
3. Autres dépenses	EUR	-13 761,44
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-10 879,11
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-2 882,33
Total des dépenses	EUR	-2 885 282,72

III. Revenus ordinaires, nets

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	54 920 429,85
2. Moins-values réalisées	EUR	-51 294 678,65

Résultat des opérations de vente

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	36 066 777,57
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	31 618 875,78

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

VII. Résultat de l'exercice

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	832 126 057,05
1. Encaissement (net)	EUR	-171 481 432,28
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	30 774 414,01
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-202 255 846,29
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	1 860 570,74
3. Résultat de l'exercice	EUR	82 256 955,28
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	36 066 777,57
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	31 618 875,78
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	744 762 150,79

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 14 571 301,93	1,20
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 14 571 301,93	1,20

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	744 762 150,79	61,19
2022	832 126 057,05	55,05
2021	1 040 794 213,39	62,31
2020	852 840 372,74	52,18

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	68 824,10
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	215 909,14
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	27 864,11
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	28 313,80
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	48 271,84
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	4 594,18
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	24 070,42
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	1 021,40
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	1 021,40
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-10 552,51
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-18 510,64
11. Autres revenus	EUR	369,58

Total des revenus EUR **390 175,42**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-1 094,76
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-139,16
2. Commission de gestion	EUR	-169 748,17
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-169 748,17
3. Autres dépenses	EUR	-387,57
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-306,39
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-81,18

Total des dépenses EUR **-171 230,50**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **218 944,92**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 549 139,02
2. Moins-values réalisées	EUR	-1 446 940,70

Résultat des opérations de vente EUR **102 198,32**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **321 143,24**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	723 130,51
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	763 157,57

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **1 486 288,08**

VII. Résultat de l'exercice EUR **1 807 431,32**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	10 799 450,28
1. Encaissement (net)	EUR	8 463 522,62
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	16 828 223,03
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-8 364 700,41
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-111 109,58
3. Résultat de l'exercice	EUR	1 807 431,32
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	723 130,51
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	763 157,57

**II. Valeur de l'actif du fonds commun
de placement en fin d'exercice** EUR **20 959 294,64**

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 321 143,24	2,05
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 321 143,24	2,05

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	20 959 294,64	133,56
2022	10 799 450,28	120,70
2021	12 405 995,56	137,22
2020	6 457 167,22	115,43

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	7 670 675,49
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	24 098 060,40
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	3 105 019,50
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	3 158 825,86
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	5 380 707,73
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	511 371,92
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	2 679 742,13
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	113 737,10
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	113 737,10
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-1 176 599,03
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-2 066 200,48
11. Autres revenus	EUR	41 925,15
Total des revenus	EUR	43 517 265,77

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-123 657,12
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-15 560,39
2. Commission de gestion	EUR	-33 486 027,88
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-33 486 027,88
3. Autres dépenses	EUR	-43 177,70
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-34 140,97
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-9 036,73
Total des dépenses	EUR	-33 652 862,70

III. Revenus ordinaires, nets EUR 9 864 403,07

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	173 011 856,26
2. Moins-values réalisées	EUR	-161 887 999,59
Résultat des opérations de vente	EUR	11 123 856,67

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR 20 988 259,74

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	98 733 446,99
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	88 112 743,96

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR 186 846 190,95

VII. Résultat de l'exercice EUR 207 834 450,69

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	2 065 300 787,23
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-37 366 747,81
2. Encaissement (net)	EUR	89 424 097,05
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	393 220 374,46
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-303 796 277,41
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-518 655,08
4. Résultat de l'exercice	EUR	207 834 450,69
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	98 733 446,99
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	88 112 743,96

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice EUR 2 324 673 932,08

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 131 898 446,72	3,18
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 20 988 259,74	0,51
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00

II. Montant non distribué

1. Réinvesti	EUR	0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR	-143 344 791,85	-3,46

III. Total des sommes à distribuer EUR 9 541 914,61 0,23

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	2 324 673 932,08	56,03
2022	2 065 300 787,23	51,86
2021	2 054 000 970,48	59,40
2020	1 130 729 120,74	50,34

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts MFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	3 914,48
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	12 284,34
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	1 586,23
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	1 611,62
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	2 748,13
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	261,48
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	1 370,56
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	58,20
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	58,20
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-600,17
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 053,24
11. Autres revenus	EUR	21,00
Total des revenus	EUR	22 202,63

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-62,20
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-7,92
2. Commission de gestion	EUR	-6 016,19
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-6 016,19
3. Autres dépenses	EUR	-22,11
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-17,48
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-4,63
Total des dépenses	EUR	-6 100,50

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 16 102,13

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	88 186,89
2. Moins-values réalisées	EUR	-85 845,35

Résultat des opérations de vente

EUR 2 341,54

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 18 443,67

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	5 163 197,59
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 430 551,81

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 8 593 749,40

VII. Résultat de l'exercice

EUR 8 612 193,07

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 129 355 366,61

1. Encaissement (net)	EUR	-138 029 815,57
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	13 733 060,09
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-151 762 875,66
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	1 257 751,67
3. Résultat de l'exercice	EUR	8 612 193,07
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	5 163 197,59
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 430 551,81

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 1 195 495,78

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	18 443,67	2,18
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement

EUR 18 443,67 2,18

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	1 195 495,78	141,48
2022	129 355 366,61	127,29
2021	128 829 610,03	144,07
2020	40 048 375,31	120,64

DWS ESG Dynamic Opportunities

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

502 535 041,62 EUR

Parties contractantes des produits dérivés :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A., Paris ; Citigroup Global Markets Europe AG, Frankfurt / Main ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Goldman Sachs AG, Frankfurt / Main ; State Street Bank GmbH, München

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

80 % MSCI All Country World Net TR Index - en EUR, 20 % iBoxx Euro Overall Index

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	62,838
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,596
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	78,342

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche complexe** dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,3 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

L'exposition issue des prêts de titres :

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
2,5000 % Bundesschatzanweisungen 23/13 03 2025	EUR	167 700	167 067 771,00	
1,6250 % Kreditanstalt für Wiederaufbau 19/03 04 24 MTN	NOK	16 000	1 412 252,34	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			168 480 023,34	168 480 023,34

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Société Générale S.A., Paris ; UBS AG London Branch, London

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres :

180 543 496,15 EUR

dont :

Obligations	10,57 EUR
Actions	177 810 022,75 EUR
Autre(s)	2 733 462,83 EUR

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe FC : 59,34 EUR
Valeur liquidative classe LC : 56,71 EUR
Valeur liquidative classe SC : 61,19 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 133,56 EUR
Valeur liquidative classe LD : 56,03 EUR
Valeur liquidative classe MFC : 141,48 EUR

Nombre de parts en circulation classe FC :	2 635 988,478
Nombre de parts en circulation classe LC :	2 675 436,335
Nombre de parts en circulation classe SC :	12 170 673,604
Nombre de parts en circulation classe TFC :	156 932,000
Nombre de parts en circulation classe LD :	41 486 585,255
Nombre de parts en circulation classe MFC :	8 450,000

DWS ESG Dynamic Opportunities

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes. En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe FC 0,85 % par an classe LC 1,50 % par an classe SC 0,40 % par an classe TFC 0,85 % par an classe LD 1,50 % par an classe MFC 0,40 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe FC 0,002 % classe LC 0,002 % classe SC 0,001 % classe TFC 0,002 % classe LD 0,002 % classe MFC 0,001 %

calculée sur l'actif moyen du fonds.

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe FC 0,85 % par an classe LC 1,50 % par an classe SC 0,40 % par an classe TFC 0,85 % par an classe LD 1,50 % par an classe MFC 0,40 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe FC 0,15 % par an classe LC 0,15 % par an classe SC 0,15 % par an classe TFC 0,15 % par an classe LD 0,15 % par an classe MFC 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe FC 0,05 % par an classe LC 0,05 % par an classe SC 0,05 % par an classe TFC 0,05 % par an classe LD 0,05 % par an classe MFC 0,05 % par an

attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS ESG Dynamic Opportunities aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe FC moins de 10 % classe LC plus de 10 % classe SC moins de 10 % classe TFC moins de 10 % classe LD moins de 10 % classe MFC moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 555 213,26 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 2,63 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 41 224 620,32 euros.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société. Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction. La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel.

En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle. La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG. La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe. L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne. Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	482	
Rémunération globale	101 532 202	EUR
Rémunération fixe	63 520 827	EUR
Rémunération variable	38 011 375	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	5 846 404	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	7 866 362	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 336 711	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	168 480 023,34	-	-
en % de l'actif du fonds	4,96	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	85 277 288,00		
État du siège	France		
2. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	54 923 752,63		
État du siège	Irlande		
3. Nom	Société Générale S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	24 905 750,00		
État du siège	France		
4. Nom	Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	2 490 575,00		
État du siège	France		
5. Nom	UBS AG London Branch, London		
Volume brut des opérations ouvertes	882 657,71		
État du siège	Royaume-Uni		
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS ESG Dynamic Opportunities

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contre-partie centrale)	bilatéral	-	-
---	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	168 480 023,34	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	10,57	-	-
Actions	177 810 022,75	-	-
Autre(s)	2 733 462,83	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS ESG Dynamic Opportunities

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	GBP ; USD ; EUR ; JPY ; NOK ; SEK ; CAD ; CHF ; NZD ; AUD ; DKK	-	-
7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	180 543 496,15	-	-
8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *			
Part des revenus du fonds			
absolu	122 381,71	-	-
en % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-
Part des revenus de la société de gestion			
absolu	52 493,23	-	-
en % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-
Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-
9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
absolu	-		
10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés			
Total	168 480 023,34		
Part	5,36		
11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
1. Nom	Scor SE		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 510 267,73		
2. Nom	Anheuser-Busch InBev S.A./N.V.		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 268 809,73		

DWS ESG Dynamic Opportunities

3. Nom	SGS S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 268 784,71		
4. Nom	ACS, Actividades de Construcción y Servicios S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 268 630,77		
5. Nom	Temenos AG		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 268 452,60		
6. Nom	Alphabet Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	8 261 496,85		
7. Nom	Ascential PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	6 639 904,55		
8. Nom	Inchcape PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	6 345 470,42		
9. Nom	Synlab AG		
Volume des garanties reçues (absolu)	5 691 662,45		
10. Nom	Industria de Diseño Textil S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	5 325 794,86		
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part			-
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS ESG Dynamic Opportunities

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	180 543 496,15		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Dynamic Opportunities

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300K1EGUJKQ2Z1349

ISIN : DE0009848077

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,68 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de la qualité ESG en général, en appliquant les critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) En ce qui concerne les principes du Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), les entreprises présentant des controverses très graves et non résolues ont été exclues
- (4) Dans le domaine de la qualité ESG, les émetteurs les moins bien notés en termes de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence ont été exclus
- (5) Freedom House pour les États identifiés comme « non libres »
- (6) Secteurs controversés pour les entreprises dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini
- (7) Armes controversées.

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La société n'avait pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales annoncées ainsi que la part d'investissements durables ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise. Les indicateurs de durabilité utilisés sont les suivants :

• **Évaluation du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.

Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

• **Évaluation de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise.

Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

• **Évaluation du Pacte mondial des Nations unies** Indicateur montrant si une entreprise était directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations Unies.

Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

• **Évaluation de la qualité ESG** Indicateur de comparaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

• **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

• **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés. Performance : 0 % des actifs du portefeuille

• **Évaluation d'exclusion pour les « armes controversées »** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées. Performance : 0 % des actifs du portefeuille

• **Méthodologie servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables (évaluation de durabilité).

Performance : 23,68 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS ESG Dynamic Opportunities

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	47,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	22,17 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	15,43 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	6,13 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	0,79 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	15,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	54,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	10,47 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	0,67 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	10,53 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	12,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	28,18 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	27,47 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	2,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	1,76 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C	-	3,21 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux C	-	1,69 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole C	-	1,66 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole D	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole E	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole F	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C	-	1,49 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon C	-	5,77 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	3,34 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux C	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur la publication d'informations. Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui avaient des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille. La société a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de l'évaluation de la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation de la durabilité a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur la publication d'informations, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, pour les emprunts avec affectation de produits qui ont été considérés comme durables, une imputation a été effectuée pour la valeur totale de l'emprunt.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact significatif (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de l'évaluation de durabilité de DWS et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies avait affecté de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, l'évaluation DWS de la durabilité a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité, la société a en outre évalué, sur la base de l'évaluation des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont la note normative la plus basse était F n'étaient pas considérées comme durables et étaient exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1) ;
- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3) ;
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques) (n° 14).

DWS ESG Dynamic Opportunities

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	594121,49 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	235,06 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	530,76 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	15,66 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Dynamic Opportunities

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
XTrackers ETC/Gold 23.04.80	K - Activités financières et d'assurance	9,0 %	Irlande
Bundesschatzanweisungen 23/13.03.2025	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	4,0 %	Allemagne
Theam Quant-Cross Asset High Focus	NA - Autres	3,9 %	Luxembourg
iShares Euro Corp BondSustainability Scr. UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	3,2 %	Irlande
Microsoft Corp.	J - Information et communication	3,1 %	États-Unis
Alphabet Cl.A	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,6 %	États-Unis
Amazon.com	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,1 %	États-Unis
E.ON Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	Allemagne
VINCI	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	France
Vonovia	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	Allemagne
Veolia Environnement	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	France
VISA Cl.A	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	États-Unis
Allianz	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	Allemagne
Mastercard Cl.A	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	États-Unis
Medtronic	Q - Santé humaine et action sociale	1,7 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 84,38 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 88,65 %

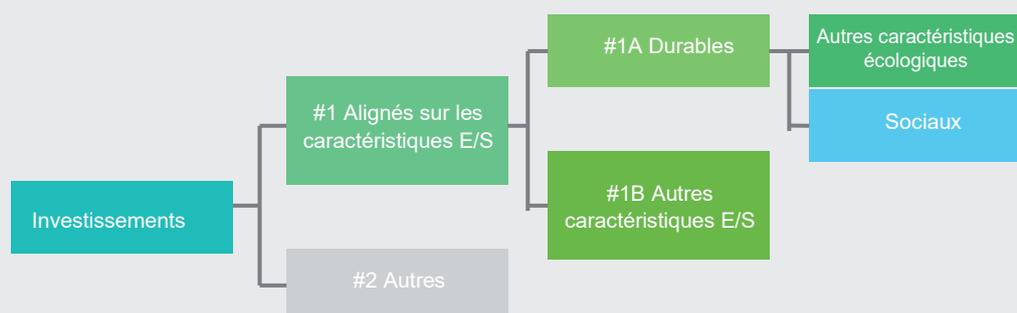
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 84,38 % de sa valeur dans des actifs conformes aux normes ESG définies par la société (#1 Axé sur les caractéristiques environnementales et sociales). 23,68 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables (#1A Durables).

15,62 % de la valeur du fonds a été investie dans des actifs pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des placements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS ESG Dynamic Opportunities

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
B	Industries extractives	0,9 %
C	Industrie manufacturière	15,8 %
D	Approvisionnement en énergie	2,4 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,5 %
H	Transports et entreposage	2,7 %
J	Information et communication	10,0 %
K	Activités financières et d'assurance	27,7 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,5 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	2,1 %
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	5,0 %
Q	Santé humaine et action sociale	2,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
R	Art, divertissement et loisirs	1,2 %
NA	Autres	13,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		15,7 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

La société n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

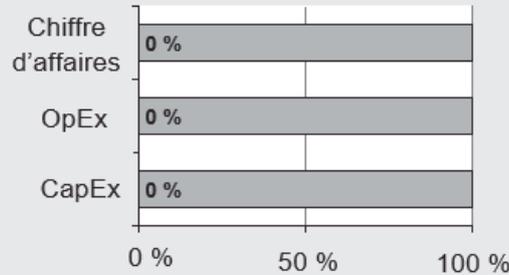
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

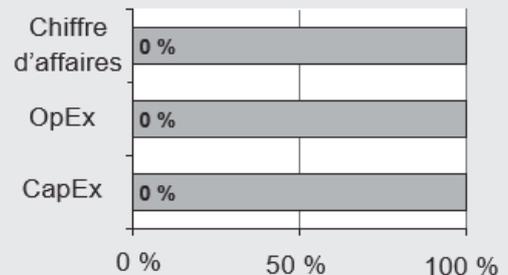
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y avait pas de pourcentage minimal d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 23,68 % de la valeur du fonds. La valeur de l'année précédente s'élevait à 23,78 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 23,68 % de la valeur du fonds.

La valeur de l'année précédente s'élevait à 23,78 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La rubrique #2 Autres comprenait des actifs représentant 15,62% de la valeur du fonds pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible.

Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.

Ces autres investissements pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie multi-actifs.

L'actif du fonds a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Pour plus de détails sur la politique de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS et sur la base des critères d'exclusion appliqués.

La méthodologie d'évaluation ESG était basée sur la base de données ESG, qui utilisait les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

La base de données ESG a identifié des notes allant de « A » à « F » au sein des différentes approches d'évaluation. Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles (A à F), « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse. La base de données ESG a également fourni des critères d'exclusion (exclusions complètes ou exclusions basées sur des seuils de chiffre d'affaires) sur la base d'autres approches d'évaluation.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si un émetteur avait une évaluation dans une approche d'évaluation qui n'était pas considérée comme appropriée dans cette approche d'évaluation, les actifs des émetteurs ne pouvaient pas être acquis, même s'ils avaient une évaluation qui serait appropriée dans une autre approche d'évaluation.

La base de données ESG a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes ESG en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation du risque climatique et de transition

L'évaluation des risques climatiques et de transition a permis d'évaluer le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau.

Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation du risque climatique et de transition ont été exclus.

• Évaluation de la norme

L'évaluation de la norme a permis d'évaluer les entreprises, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail et des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises qui avaient une évaluation de F dans l'approche d'évaluation de la norme ont été exclues.

• Évaluation du Pacte mondial des Nations unies

En plus de l'évaluation de la norme, les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies ont été exclues.

• Évaluation de la qualité ESG

L'évaluation DWS de la qualité ESG a fait une distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, les émetteurs ont été comparés sur la base de leur qualité ESG. L'évaluation de la qualité ESG a pris en compte différents facteurs ESG lors de l'évaluation de l'émetteur, comme par exemple la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique de l'entreprise. L'évaluation de la qualité ESG a suivi l'approche dite du « meilleur élève » (de l'anglais « best in class »). Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu une évaluation relative à leur groupe de référence. Le groupe de comparaison a été constitué d'entreprises du même secteur industriel. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG a évalué un État sur un grand nombre de critères ESG. Les indicateurs relatifs aux aspects environnementaux sont, par exemple, la gestion du changement climatique, les ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes ; les indicateurs relatifs aux aspects sociaux sont, entre autres, le rapport au travail des enfants, l'égalité des droits et les conditions sociales existantes ; et les indicateurs relatifs à la bonne gouvernance étaient, par exemple, le système politique, l'existence d'institutions et l'État de droit. En outre, l'évaluation de la qualité ESG a explicitement pris en compte les libertés civiles et démocratiques d'un pays.

Les entreprises et les émetteurs souverains qui avaient une note de « F » dans l'approche d'évaluation de la qualité ESG ont été exclus.

• Statut Freedom House

Freedom House était une organisation internationale non gouvernementale qui classait les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés

Ont été exclues les entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »).

Les entreprises ont été exclues de l'investissement en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés. Pour le fonds, il était expressément prévu d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires était généré comme suit :

- à plus de 5 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie de l'armement,
- à plus de 5 % de la production et/ou de la distribution d'armes de poing ou de munitions civiles,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits du tabac,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie du jeu,
- à plus de 5 % de la production de divertissement pour adultes,
- à plus de 5 % de la production d'huile de palme,
- à plus de 5 % de la production d'énergie nucléaire et/ou de l'extraction d'uranium et/ou de l'enrichissement d'uranium,
- à plus de 10 % de l'extraction de pétrole,
- provenant de l'extraction non conventionnelle de pétrole et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages arctiques),
- à plus de 1 % de l'extraction de charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie à partir du charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie ou autre utilisation de/des combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel),
- à plus de 10 % de l'extraction de charbon et de pétrole,
- à plus de 10 % de l'extraction, de l'exploration et des services liés aux sables et schistes bitumineux.

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues. Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie.

Le fonds pouvait acquérir des émetteurs dont le chiffre d'affaires provenait d'activités liées à la production d'énergie ou à l'utilisation de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, ainsi qu'à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel, à condition que leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils susmentionnés.

• Évaluation d'exclusion pour les « armes controversées »

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont pu être pris en compte pour les exclusions. En outre, les entreprises identifiées comme étant des fabricants

ou des producteurs de composants essentiels de bombes incendiaires à base de phosphore blanc ont été exclues.

• **Évaluation des obligations avec utilisation du produit**

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation des produits étaient remplies. La première étape a consisté à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG a été examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères ont été exclus.

Les émetteurs ont été exclus sur la base des critères suivants :

- les entreprises et émetteurs souverains ayant la plus mauvaise note de qualité ESG par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire une note « F »),
- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations unies,
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

Les parts d'investissement ont été évaluées en tenant compte des investissements au sein des fonds cibles selon l'évaluation ESG de la qualité, du risque climatique et de transition, de la norme, du Pacte mondial des Nations unies, du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques (les rapports de participation au sein d'une structure de groupe sont ici pris en compte en conséquence).

Les méthodes d'évaluation des parts d'investissement étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les fonds cibles pouvaient être investis dans des actifs qui n'étaient pas conformes aux normes ESG définies pour les émetteurs.

Évaluation de la durabilité conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur les obligations de publication d'informations

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, l'évaluation de la durabilité a consisté à évaluer les investissements potentiels sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable.

Éléments d'actifs non évalués au niveau ESG

Tous les investissements du fonds ne sont pas évalués par la méthodologie d'évaluation ESG. C'était notamment le cas des actifs suivants :

les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'éléments d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG et n'étaient pas exclus selon les approches d'évaluation ESG décrites ci-dessus.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gestion de l'entreprise a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé suivent des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'avait été défini comme indice de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Dynamic Opportunities comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur les trois derniers exercices, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 3 avril 2024

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler
Commissaire aux comptes

Steinbrenner
Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
452,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Oy-Mittelberg

Holger Naumann (depuis le 1^{er} juillet 2023)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Prof. Christian Strenger (jusqu'au 29 mai 2023)
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Porte-parole du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler (jusqu'au 31 décembre 2023)
Frankfurt / Main

Direction

Dr. Matthias Liermann
Porte-parole de la direction

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Manfred Bauer (jusqu'au 31 décembre 2023)

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Gero Schomann (depuis le 4 avril 2023)

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Vincenzo Vedda (depuis le 17 février 2023)

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
2 928,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 décembre 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com